

Conditions Définitives en date du 1^{er} mars 2016



UNEDIC

**Emprunt obligataire de 2.000.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 0,625% l'an,
bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de l'Etat français
et venant à échéance le 3 mars 2026**

émis dans le cadre du Programme d'émission de titres pour le service de l'emploi

(Euro Medium Term Note Programme)
de l'UNEDIC
d'un montant de 31.000.000.000 d'euros

Souche n° : 17

Tranche n° : 1

Prix d'émission : 98,972 %

BNP PARIBAS
CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL
NATIXIS

Agents Placeurs

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 24 février 2016 (visé à cette date par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 16-058) (le "**Prospectus de Base**") qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, dans la mesure où cette directive a été transposée dans un État Membre de l'Espace Économique Européen) (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres (les "**Titres**") décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base relatif au Programme d'émission de Titres de l'Émetteur et doivent être lues conjointement avec celui-ci.

Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) de l'Émetteur (www.unedic.org), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1. Émetteur :	UNEDIC
2. Garantie :	Applicable
	Garantie inconditionnelle et irrévocable de l'État français conférée en application de l'article 105 de la loi de finances rectificative pour 2015 n°2015-1786 du 29 décembre 2015 et de l'article 1 de l'arrêté du ministre chargé des finances et des comptes publics en date du 4 février 2016 publié au Journal Officiel de la République française le 5 février 2016.
3. (i) Souche n° :	17
(ii) Tranche n° :	1
4. Devise :	Euro ("€")
5. Montant Nominal Total :	
(i) Souche :	2.000.000.000 €
(ii) Tranche :	2.000.000.000 €
6. Produit de l'émission :	
(i) Produit brut de l'émission :	1.979.440.000 €
(i) Estimation du produit net de l'émission :	1.975.940.000 €
7. Prix d'émission :	98,972 % du Montant Nominal Total
8. Valeur Nominale :	100.000 €
9. Nombre de Titres émis :	20.000
10. (i) Date d'Emission :	3 mars 2016

(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
11. Date d'Échéance :	3 mars 2026
12. Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 0,625 % l'an (autres détails indiqués ci-après)
13. Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
14. Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
15. Option :	Non Applicable
16. Autorisation d'émission :	Décision du Conseil d'administration en date du 26 juin 2015 arrêtant les modalités de détermination des caractéristiques de l'émission et autorisant, entre début janvier 2016 et fin janvier 2017, Vincent Destival, directeur général de l'Émetteur, à en arrêter les modalités définitives.
17. Méthode de distribution :	Syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

18. Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
(i) Taux d'Intérêt :	0,625 % par an payable annuellement à terme échu
(ii) Dates de Paiement du Coupon :	3 mars de chaque année et pour la première fois le 3 mars 2017
(iii) Montant de Coupon Fixe :	625 € pour 100.000 € de Valeur Nominale
(iv) Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable
(v) Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact - ICMA
(vi) Dates de Détermination du Coupon :	3 mars de chaque année à compter du 3 mars 2017
(vii) Autres dispositions relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe :	Non Applicable
19. Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

20. Option de Remboursement au gré de l'Émetteur :	Non Applicable
21. Montant de Remboursement Final de chaque Titre :	100.000 € par Titre de 100.000 € de Valeur Nominale

22. Montant de Remboursement Anticipé :

Montant de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales ou en cas d'exigibilité anticipée ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) :

Se reporter à l'Article 7 des Modalités des Titres du Prospectus de Base

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**23. Forme des Titres :**

- (i) Forme des Titres : Titres dématérialisés au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable

24. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 8(d) :

Non Applicable

25. Redénominations, changements de valeur nominale et de convention :

Non Applicable

26. Dispositions relatives à la consolidation :

Non Applicable

27. Masse (Article 12) :

Les nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

MASSQUOTE S.A.S.U.
RCS 529 065 880 Nanterre
7bis rue de Neuilly
92110 Clichy
France

Adresse Postale:

33, rue Anna Jacquin
92100 Boulogne-Billancourt
France
Représenté par son Président

Les nom et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :

Gilbert Labachotte
8 Boulevard Jourdan
75014 Paris
France

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 450 € (hors taxe) par an au titre de ses fonctions.

PLACEMENT

28. (i) **Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :**
- Agents Placeurs**
BNP Paribas
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Merrill Lynch International
Natixis
- (ii) **Date du contrat de prise ferme:** 1^{er} mars 2016
- (iii) **Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :** Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
29. **Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :** Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres pour le service de l'emploi (*Euro Medium Term Notes*) de 31.000.000.000 d'euros de l'UNEDIC.

RESPONSABILITE

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'UNEDIC :

Par : _____
Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS :

- | | | |
|-------|---|--|
| (i) | (a) Admission aux négociations : | Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 3 mars 2016 a été faite par l'Émetteur (ou pour son compte). |
| | (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : | Non Applicable |
| (ii) | Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations (dont frais AMF) : | 12.000 € (7.000 € de frais Euronext et 5.000 € de frais AMF) |
| (iii) | Publication supplémentaire du Prospectus de Base et des Conditions Définitives : | Non Applicable |

2. NOTATIONS

- | | |
|-------------|---|
| Notations : | Les Titres à émettre devraient faire l'objet des notations suivantes par Moody's Investors Service Limited et Fitch France SAS : |
| | [Moody's : Aa2 |
| | Fitch : AA] |
| | En application du Règlement (CE) 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 Septembre 2009 sur les agences de notation, chacune des agences de notation Moody's Investors Service Limited et Fitch France SAS est inscrite sur la liste des agences de notation de crédit publiée par le <i>European Securities and Markets Authority</i> sur son site internet. |

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

4. RAISONS DE L'OFFRE

- | | |
|----------------------|--|
| Raisons de l'offre : | Se reporter au chapitre " <i>Utilisation des fonds</i> " du Prospectus de Base |
|----------------------|--|

5. RENDEMENT

Rendement : 0,732 % l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0013128584

Code commun : 137434253

Dépositaire : Euroclear France en qualité de dépositaire central

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement

Nom et adresse de l'Agent Payeur initial désigné pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**
(affilié auprès d'Euroclear France sous le numéro adhérent 29106)
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Non Applicable